



Règlement du Concours de Nouvelles Policières Polar Vin & Cie 2025



Article 1 : Organisation

Le concours de nouvelles policières est organisé par Culture Art Polar Sud Aveyron.

Article 2 : Participation

Le concours est ouvert à toute personne physique à l'exception des membres du jury.

Article 3 : Thème

Les nouvelles doivent appartenir au genre policier, noir, thriller.

La nouvelle comportera un titre.

Le texte devra obligatoirement commencer par cette phrase :

Avec une bande de bras cassés pareille, pas étonnant que ça ait tourné à la béchamel infernale !

et terminer par celle-ci (il sera accepté une ou deux phrases après) :

Vienne la nuit, sonne l'heure, les jours s'en vont, je demeure.

Article 4 : Format des nouvelles

Longueur : Les nouvelles doivent comporter entre 2 et 3 pages A4 papier recto seulement.

Format : Les textes doivent être rédigés en français, en police Arial 12, interligne 1, marges 2,5, paginé. En deux exemplaires. (Aucun manuscrit).

Par la suite les lauréats, et eux seulement, devront nous adresser leur nouvelle par courriel au format PDF.

Article 5 : Modalités de participation

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif, ne devra apparaître sur la nouvelle, ni sur l'enveloppe d'envoi.

Envoi : Les nouvelles doivent être envoyées (ou déposées) à

Librairie Syllabes, Concours de nouvelles, 14 rue du Mandarous 12100 MILLAU avant le 31/08/2025 (cachet de la poste faisant foi).

Joindre une autre enveloppe plus petite, fermée, sur laquelle le titre de la nouvelle sera seul noté. Cette enveloppe-là contiendra le nom de l'auteur, son adresse complète, son numéro de téléphone et/ou son adresse courriel.

Article 6 : Sélection des nouvelles

Jury : Les nouvelles seront évaluées par un jury émanant du jury du prix Robin Cook organisé par l'association.

Critères : Les nouvelles seront jugées sur leur originalité, la qualité de l'écriture, la construction de l'intrigue, et le respect du présent règlement.

Article 7 : Prix

Les 5 nouvelles primées seront publiées sur les supports de l'association et lues sur Radio Larzac pendant notre émission consacrée au polar ainsi qu'au cours de la journée de remise des prix.

Article 8 : Annonce des résultats

Les résultats seront annoncés le 20 septembre sur le site internet de l'organisateur et par email aux participants.

Une remise de prix sera effectuée le 27 septembre 2025 lors d'une journée organisée par l'Association à la médiathèque de Millau.

Article 9 : Droits d'auteur

Les participants conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur. Toutefois, en participant au concours, ils autorisent l'organisateur à publier leur nouvelle dans le cadre de la promotion du concours, sans contrepartie financière.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude ou non-respect du règlement entraînera la disqualification du participant. Le recours à l'intelligence artificielle est proscrit.

Article 12 : Confidentialité

Les informations personnelles des participants seront utilisées uniquement dans le cadre du concours et ne seront pas communiquées à des tiers sans leur consentement.

Pour toute question, veuillez contacter l'organisateur à l'adresse courriel suivante :

Capsudaveyron12@gmail.com

